

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2023

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

L'an deux mille vingt-trois

Le 26 janvier

Le conseil municipal de la commune de **SAINT BEAUZIRE**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie

Sous la présidence de Monsieur HEBRARD Jean-Pierre

Date de la convocation du conseil municipal : le 20 janvier 2023

Présents : Mesdames et Messieurs ALBISETTI Caroline, ARNAUD David, BUCINA Aurélie, CASAS Corinne, DAUZAT Christian, FARGES Eliane, FAURE Sandrine, GARCIA Christophe, GAYAT de WECKER Louis, HEBRARD Jean Pierre, LAURENDEAU Patrick, MEDYNSKA Jean-Louis, MONTESSINOS Rémi, PREMEL Quentin.

Procurations : CHABRIER Michel à HEBRARD Jean Pierre
Séverine BRESSON à MEDYNSKA Jean-Louis
Florence PENAY à FARGES Eliane
David VINCENT à DAUZAT Christian
POULY Chantale à FAURE Sandrine

Secrétaire de séance : FAURE Sandrine

Secrétaire administrative : Catherine BRIFFOND

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à M. GAYAT de WECKER Louis nouveau conseiller municipal qui remplace Mme CLEMENT Virginie, démissionnaire.

Monsieur le Maire demande d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2022.

VOTE : **Pour** Unanimité

Monsieur le Maire propose de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Création de poste pour accroissement temporaire d'activité adjoint technique 19h
- Création de poste pour accroissement temporaire d'activité adjoint d'animation 2h30

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement au titre du Budget 2023
- Demande de subvention à la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans (Ecole publique)
- Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du Fonds d'Initiative Communal (FIC 2023)
- Demande de subvention à la Sous-Préfecture dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2023)
- Demande de subvention (Amendes de Police) au Conseil Départemental
- Convention avec Territoire d'Energie 63 pour l'optimisation des systèmes de gestion de l'Eclairage Public (horloges)

- Convention avec Territoire d'Énergie 63 pour l'enfouissement des réseaux télécoms.
- Suppression et création d'un poste d'adjoint technique (périscolaire)
- Construction d'un restaurant scolaire : choix de l'architecte
- Identification de voies publiques
- Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans
- Approbation du rapport de la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans
- Contrat d'assistance juridique (renouvellement 2023)
- Questions diverses

01-Création de poste pour accroissement temporaire d'activité adjoint technique :

Suite à l'indisponibilité d'un agent titulaire pour une durée de plusieurs mois et afin d'assurer les services périscolaires dans des conditions optimales, il y a lieu de créer un poste pour accroissement temporaire d'activité du 9 janvier 2023 au 15 juillet 2023 : adjoint technique 19 heures hebdomadaires.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

02-Création de poste pour accroissement temporaire d'activité adjoint d'animation :

Suite à l'indisponibilité d'un agent titulaire pour une durée de plusieurs mois et afin d'assurer le fonctionnement de l'Espace Culturel dans des conditions optimales, il y a lieu de créer un poste pour accroissement temporaire d'activité du 18 janvier 2023 au 15 juillet 2023 : adjoint d'animation 2 heures 30 hebdomadaires.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

03- Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement au titre du Budget 2023 :

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire, jusqu'à l'adoption du budget, peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation du conseil municipal doit préciser le montant et l'affectation de ces crédits.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, les membres du conseil municipal, décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

Crédits ouverts au budget 2022 : 474 427.33 € x 25% = 118 606.44 €

Opération	Libellé	Autorisation accordée (25% maximum)
204	Subvention d'équipements versées	12 561.72 €
091	Salle des fêtes	2 038.72 €
098	Mairie	688.66 €
099	Ecole	25 209.75 €
104	Voirie rurale	9 779.75 €
105	Voirie urbaine	13 957.30 €
106	Matériel de voirie	27 806.50 €
107	Restaurant scolaire	1 984.75 €
101	Stade	1 950.00€
092	Bâtiments Divers	279.25 €
117	Tennis	22 350.04€
TOTAL		118 606.44 €

- De charger Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives et financières liées à ce dossier.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

04- Demande de subvention à la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans (Ecole publique)

Afin de financer le chantier d'isolation du bâtiment de l'école primaire, une demande de subvention auprès de RLV dans le cadre du Fonds de Concours dédié aux économies d'énergies et aux énergies renouvelables a été déposée.

Il convient de délibérer afin d'encaisser cette subvention d'un montant de 7 368€.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du Fonds des Initiatives Communales (FIC 2023) :

Monsieur le Maire demande de reporter cette délibération en février car des devis complémentaires doivent être ajoutés à cette demande.

05-Demande de subvention à la Sous-Préfecture dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2023) :

Afin de réaliser les travaux d'isolation de la mairie et des services techniques, de rénovation des éclairages (LED) ainsi que le câblage informatique et électrique de la mairie, une demande de subvention sera déposée auprès de la Sous-Préfecture dans le cadre de la DETR 2023.

Le montant estimé des travaux s'élève à : 27 095.45€ HT pour une subvention (30%) estimée à 8 128.63€.

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à déposer la demande de subvention auprès de la Sous-Préfecture.

VOTE : **Pour** à l'unanimité des présents.

06- Demande de subvention (Amendes de Police) au Département :

Afin de poursuivre l'aménagement de la rue des Marais à Tarnat (RD 425), la Direction des Routes a proposé une estimation de 17 720€ de travaux et une subvention de 5 316€.

Il est donc proposé d'autoriser le Maire à déposer un dossier d'amendes de police pour un montant de 5 316€ auprès du Département.

VOTE : **Pour** à l'unanimité des présents.

07- Convention avec Territoire d'Energie 63 pour l'optimisation des systèmes de gestion de l'Eclairage Public (horloges) :

Afin de remplacer les 18 horloges de commande de l'éclairage public, pour un montant total de 12 000€, une participation de la commune de 1 200€ est demandée. Cette dépense sera inscrite au Budget 2023.

Il est nécessaire d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Territoire d'Energie.

VOTE : **Pour** à l'unanimité des présents.

08- Convention avec Territoire d'Energie 63 pour l'enfouissement des réseaux télécoms :

Cette convention annule et remplace celle du mois d'octobre 2022 (26 400€ TTC) pour l'enfouissement des réseaux rue du Moulin et rue des Dômes.

Le montant de la participation proposée est de 28 800€ TTC suite à une modification des travaux proposée par Territoire d'Energie 63.

Monsieur le Maire demande de l'autoriser à signer cette nouvelle convention.

VOTE : **Pour** à l'unanimité des présents

09- Suppression et création d'un poste d'adjoint technique (périscolaire) :

Suite à l'accord du Comité Technique du Centre de Gestion, il convient d'officialiser :

- la suppression d'un poste d'adjoint technique à 23 heures par semaine
- et la création d'un poste d'adjoint technique à 28 heures dans le cadre du renforcement des ATSEM à compter du 1^{er} février 2023.

VOTE : **Pour** à l'unanimité des présents.

10- Construction d'un restaurant scolaire : choix de l'architecte :

Le projet est présenté au Conseil et Monsieur le Maire propose que le Cabinet TRIAGONAL soit retenu pour la construction d'un restaurant scolaire suite à l'avis favorable des Commissions scolaires et urbanisme .

VOTE : **Pour** à l'unanimité des présents.

11- Identification de voies publiques :

Afin de localiser des travaux et de nouvelles implantations, il y a lieu d'identifier officiellement :

- Le chemin des Deux Bognes en limite avec la commune de Riom.
- Le chemin des Guelles à Epinet
- Le chemin de l'Espace Sportif

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans :

Suite à la délibération du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022, il y a lieu d'approuver les modifications suivantes des statuts de RLV :

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, et à l'unanimité, décide :

- d'approuver les modifications suivantes des statuts de RLV :

** L'article 4 : Compétences obligatoires est ainsi complété :*

4.8 : L'eau

4.9 : l'assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du CGCT

4.10 : La gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L2226-1.

** L'article 6 : Compétences facultatives est ainsi complété et modifié :*

6.8 : En matière de financement des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS)

La prise en charge de la contribution due au SDIS du Puy de Dôme pour l'ensemble du territoire de RLV.

6.8 : « Autres compétences facultatives » devient 6.9 « Autres compétences facultatives ».

Sa rédaction est inchangée.

Les autres articles des statuts de la Communauté d'Agglomération restent inchangés.

Approbation du rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans :

Faisant suite à la modification des statuts de RLV, la CLECT s'est réunie et propose les ajustements suivants à compter de l'exercice suivant, sachant que ces ajustements sont réalisés à partir de l'Attribution de Compensation versée aux communes :

- ✓ Transfert de la gestion du Fonds Local d'Aide aux Jeunes
Dépense pour la commune : 254€ pour 106 jeunes âgés de 18 à 25 ans
- ✓ Transfert de la contribution du SDIS
Dépense pour la commune : 62 012€ (montant versé en 2022 par la commune directement au SDIS), ce montant restera fixe pour les années à venir.
- ✓ Transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » (Fonctionnement)
Dépense pour la commune : 10 214€ (coût supporté jusque-là par le Budget Communal)
En investissement un lissage sur 7 ans est proposé. De 947€ la 1ere année jusqu'à 66268€ la 7ème année.

En résumé, l'Attribution de Compensation de la commune est arrêtée à - 76 326€, montant que la commune versera selon un échancier à RLV.

En "compensation" la commune bénéficiera d'un droit de tirage sur les fonds de concours communautaires (subvention) dans le cadre de ses investissements d'un montant de

225 800.00€ sur 4 ans de 2023 à 2026 et dans la limite de 50% du reste à charge de la commune.

Monsieur le Maire propose de surseoir à ces deux délibérations. Ces deux dossiers seront revus en février après complément d'informations.

VOTE : accord à l'unanimité pour le report de ces deux délibérations.

12- Contrat d'assistance juridique (renouvellement 2023) :

Il est proposé de renouveler le contrat annuel avec DMMJB Avocats pour un montant de 1 600€ HT. Pour information la commune a fait appel à quatre reprises au cabinet DMMJB au cours de l'année 2022 pour les affaires suivantes :

- Fin de contrat d'un employé communal contractuel
- Fin de bail pour location d'un terrain agricole communal
- Nuisances verbales (conflit de voisinage)
- Contrat d'éducation avec l'Ecole Privée Saint-Joseph

Actuellement un dossier est en cours concernant le remboursement de taxe d'aménagement à un constructeur.

Un autre est en préparation concernant le versement à RLV (à travers l'Attribution de Compensation) d'une participation au fonctionnement de la ligne 33 du SMTC d'un montant annuel de 53 825€.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Question de M. MONTESSINOS :

Lors du conseil municipal du 12 mai 2022, nous avons voté le renouvellement de la convention avec RLV pour l'enseignement de la musique et de l'EPS. J'ai alors interpellé le conseil en demandant des précisions sur le financement de ces activités au niveau de l'école privée.

Lors du conseil municipal du 29 septembre 2022, les élus de l'opposition se sont abstenus sur le vote d'un avenant à la convention de détachement d'un agent municipal à destination du sport à l'école Saint Joseph. M Quentin PREMEL a dû préciser dans une intervention en début du conseil du 13 octobre que notre intention est de nous abstenir de voter un texte qui ne serait pas légal.

Monsieur le Maire, le 13 octobre s'est engagé à lancer une consultation auprès de l'aide juridique de la commune pour en vérifier la légalité.

Notre question : Quel est le résultat de cette consultation ?

Serait-il possible de présenter à la Commission Finances le calcul du coût par enfant de l'école publique, qui sert ensuite à financer les élèves de Saint-Beauzire qui choisissent l'école privée. L'important étant les types de frais qui sont inclus dans ce calcul ?

Monsieur le Maire donne lecture des conclusions du cabinet DMMJB.

"Pour autant rien ne s'oppose à ce que cette participation soit effectuée via une prestation, c'est-à-dire la mise à disposition d'un enseignant. Il pourrait en être autrement si l'Ecole St Joseph refuse cette prestation, préférant recruter un enseignant qu'elle aurait elle-même choisi".

Il remet à M. MONTESSINOS une copie du rapport de l'avocat.

Il précise également que la question sera abordée en Commission Finances comme demandé.

Questions diverses :

A- **Recensement de la population** : Selon le rapport de l'INSEE reçu en mairie, la population au 1^{er} janvier 2020, en vigueur au 1^{er} janvier 2023 est la suivante :

- Population légale : 2214 habitants
 - Population comptée à part : 28 habitants
- Soit un total de : 2242 habitants

B- **Travaux à Puy Chany** : La direction des services routiers du département a informé la commune qu'un crédit de 10 000 € TTC a été mis en place pour des travaux à Puy-Chany, afin de pallier à un problème d'écoulement des eaux pluviales issues de la chaussée sur la RD 78 qui s'écoulaient dans une propriété privée.

C- **Identification zones humides** : Un arrêté préfectoral autorise des techniciens à rentrer sur les propriétés privées pour établir la carte des zones humides. Il sera affiché en mairie. Il concerne 15 parcelles de la commune et le diagnostic s'étendra sur 5 ans.

D- **Installation d'un défibrillateur** : Un nouveau défibrillateur avec armoire chauffante a été installé à l'extérieur de la mairie. Il est à la disposition de tous. Le défibrillateur actuellement en place à l'intérieur sera installé à l'Ecole Publique.

E- **Schéma directeur des Gens du Voyage** : Le projet de schéma directeur des gens du voyage a été transmis à tous les conseillers. Il sera proposé au vote lors du prochain conseil municipal.

F- **Grève du mardi 31 janvier 2023** : La commune n'est pas en mesure d'assurer les services périscolaires. Les parents seront informés par un Flyer dans les cahiers de liaison et Panneau Pocket.
Au niveau de l'école publique 5 classes seront fermées sur 7.

G- **Transport ligne 5 RLV**: La ligne 5, Chappes-Saint Beauzire-Ménérol- Riom rencontre un grand succès. Elle est particulièrement bien fréquentée par les "scolaires".

Calendrier :

- Vendredi 27/01/2023 à 19h00 : Assemblée générale de la société de pêche
- Lundi 30/01/2023 à 18h00 : Conseil syndical du SBA
- Mardi 31/01/2023 à 18h30 : conseil communautaire
- Mercredi 01/02/2023 18h00 : Conseil syndical du Grand Clermont (en visio)
- Vendredi 3/02/2023 à 10h00 : inauguration de Carbogen au Biopôle
- Vendredi 3/02/2023 à 14h30 : réunion avec Ophis (projet rue du Maringot)
- Lundi 13/02/2023 à 17h00 : réunion avec ALSB (projet de compétition)
- Mardi 21/02/2023 à 15h00 : commission des Services Publics Locaux à RLV
- Mardi 21/02/2023 à 18h00 : Conseil d'école
- Mardi 21/02/2023 à 18h00 : Conseil syndical du SIAEP à Ennezat
- Jeudi 23/02/2023 à 20h30 : réunion du Conseil municipal
- Mardi 28/02/2023 à 20h30 : conférence des Maires à RLV

Fin de séance : 22h30

DÉLIBÉRATIONS

N° ORDRE	N° DELIB	INTITULE
---------------------	---------------------	-----------------

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 26 janvier 2023

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - Signatures

NOM PRENOM	SIGNATURE
ALBISETTI Caroline	
ARNAUD David	
BRESSON Séverine	Procuration à MEDYNSKA Jean Louis
BUCINA Aurélie	
CASAS Corinne	
CHABRIER Michel	Procuration à HEBRARD Jean Pierre
DAUZAT Christian	
FARGES Eliane	
FAURE Sandrine	
GARCIA Christophe	
GAYAT de WECKER Louis	
HEBRARD Jean-Pierre	
LAURENDEAU Patrick	
MEDYNSKA Jean Louis	
MONTESSINOS Rémi	
PENAY Florence	Procuration à FARGES Eliane
POULY Chantale	
PREMEL Quentin	
VINCENT David	Procuration à DAUZAT Christian